



Qui succède lors du décès de ma grand-mère ?

Par **Toby**, le **13/02/2009** à **18:56**

Bonjour à tous
Je suis enfant unique. Mon père est décédé il y a dix ans. Ma mère est toujours vivante. Ma grand-mère paternelle vient de décéder. Elle était veuve.
J'ai deux tantes (ce sont les filles de ma grand-mère). La succession se partage apparemment en trois parts : mes deux tantes et moi-même qui suit le représentant de mon père (mes deux tantes et mon père étaient frères et soeurs).
Ma question est : Est-ce que ma mère a droit légalement à quelque chose dans cet héritage ? Ma grand-mère n'a pas fait de testament et il n'y a "que" de l'argent à partager .
Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Marion2**, le **13/02/2009** à **19:15**

Bonsoir Toby,
Non, votre mère n'a droit à rien dans cet héritage, effectivement, il y a 3 héritiers, vos 2 tantes et vous-même.
Cordialement

Par **Toby**, le **13/02/2009** à **19:20**

Bonsoir lauren
merci beaucoup pour la rapidité de ta réponse !
Bonne soirée